



FICHE: LOGEMENT

A.S.I

L'Aide à l'Installation du Personnel (AIP):

Cette aide au paiement du premier loyer concerne les Agents « primo arrivants » dans la fonction publique d'Etat, ou affectés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. une aide financière non remboursable de 700 ou 1 500 euros selon la commune habitée.

Soumise à condition de ressources.

Depuis juillet 2021, les contractuels ayant un an d'ancienneté (soit un contrat, soit plusieurs contrats successifs d'une durée d'un an), y ont accès. Soumis à conditions.



<https://www.aip-fonctionpublique.fr/>

SE LOGER



Parc Social

En tant qu'employeur, l'État met à disposition des logements réservés au niveau interministériel dans toute la France, pour les agents dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation en matière de logement social.

Logement temporaire

Des solutions de logement temporaires, elles s'adressent :

- aux agents Etat nouvellement affectés
- aux agents en situation d'urgence sociale

Selon les Régions, les dispositifs mis en place varient, deux possibilités : prise en charge de nuitées (sous conditions) utilisables dans certains hôtels. mises à disposition d'hébergements temporaires .



<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/reservation-de-logements-sociaux-locatifs.html>